AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 8-9-78034007

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :
Régisseur de recettes de la D.D.A. : 60 F.
C.C.P. Montpellier 5238-57

N° 29- 5 septembre 78

VIGNE

EUDEMIS -

L'activité du ravageur a rendu nécessaire dans un certain nombre de situations, une intervention chimique, recommandée dans les bulletins précédents, durant la période du 25 au 31 août.

Le vol se poursuivant, notamment à Douzens (11), Montpellier-Grammont (34), il est recommandé de surveiller les vignes et en particulier celles mal protégées au cours du 2° vol où les dégâts risquent d'être accentués, afin de détecter les chenilles présentes, actuellement, à l'intérieur des grains attaqués.

En principe, un seul traitement devrait suffire au cours du 3° vol. Mais, s'il se révèle insuffisant par suite des conditions d'exécution, ou s'il n'a pas été effectué à ce jour, l'intervention devra être faite en tenant compte :

- du repérage des chenilles et de leurs dégâts,
- de la date présumée des vendanges.

La date d'application pourra être modulée en fonction de la maturité des cépages (carignan par exemple) et des situations.

Les délais d'emploi avant récolte doivent être strictement observés.

Nous les rappelons :

acéphate	21 jours	mévinphos	7 jours
azinphos éthyl	15 jours	monocrotophos	21 jours
azinphos méthyl	15 jours	dichlorvos	5 jours
bromophos	7 jours	parathion éthyl	15 jours
carbaryl	7 jours	parathion méthyl	15 jours
dialiphos	30 jours	phosalone	15 jours
fenvalerate	15 jours	tetrachlorvinphos	15 jours
malathion	7 jours	trichlorfon	7 jours
méthidathion	15 jours		
méthomyl	7 jours		

Les produits soulignés concernent ceux préconisés pour la lutte contre les chenilles par méthode curative.

BOTRYTIS et MILDIOU -

Les orages localisés du 4 septembre justifient localement de nouvelles interventions contre le Mildiou et le Botrytis.

P283

Le renouvellement devra tenir compte du retard enregistré dans un certain nombre de situations et du respect des délais d'emploi avant vendanges (3 semaines pour les anti-botrytis).

Ce renouvellement est nécessaire dans les vignes "poussantes" où l'humectation du feuillage a favorisé l'installation de ces maladies.

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.

.../...

O L I V I E R

MOUCHE DE L'OLIVE -

Le vol s'est révélé un peu plus important la semaine dernière, mais la sècheresse, jusqu'au 4 septembre, a entravé l'activité du ravageur. Rappelons que le traitement n'est à envisager qu'après repérage des premières piqûres, en nombre jugé dommageable.

L'examen minutieux des olivettes situées sur la zone littorale est plus particulièrement recommandé en vue de déceler les attaques éventuelles justifiant un traitement.

Les délais d'emploi avant récolte sont :

diméthoate	21 jours	pour le ler ramassage des olives
fenthion	21 jours	"
formothion	21 jours	"
phosphamidon	21 jours	"

L'INGENIEUR D'AGRONOMIE

ADJOINT AU CHEF DE CIRCONSCRIPTION

G.THEISSEN

Tirage du 5 septembre I978 - I550 exemplaires

N° d'inscription PP 53I AD